

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022 A 19 H 00 A LA MAIRIE

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	18
MEMBRES PRESENTS	:	14
MEMBRES ABSENTS	:	04

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
Mme Martine HALTER
Adjoints
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
Mme Nathalie STEINMETZ
Mme Mireille SCHNEIDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
M. Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à M. Nicolas HALTER

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : M. Daniel BITZ

La convocation pour la séance a été transmise le 2 décembre 2022 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2022

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2022 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jérémie SCHNEIDER, en qualité de secrétaire de séance.

III. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CAH – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

En présence de Mme Emma ROMERO, chargée d'études en urbanisme auprès de la CAH.

Les conseillers municipaux ont été destinataires d'un exemplaire papier et d'un exemplaire numérisé du PADD, joint à la convocation à la présente séance.

M. Patrick SCHOTT, maire, cède la parole à Mme Emma ROMERO pour une présentation synthétique du PADD et de ses enjeux.

Le contenu du PADD est défini par l'article L 151 – 5 du code de l'urbanisme.

-Mme Martine FOHR entre en séance-

Mme ROMERO reprend le contenu du PADD axe par axe et sollicite les observations de l'assemblée.

AXE 1 - UN TERRITOIRE HABITÉ qui s'ajuste à ses dynamiques démographiques et résidentielles

M. Patrick SCHOTT, maire, souhaite / exige que le village garde son caractère «villageois». Il ne saurait être question de dénaturer la qualité de vie actuelle.

M. SCHOTT ne souhaite pas que les possibilités de densification soient augmentées dans le village.

Mme Martine HALTER, adjointe, s'interroge sur le sens des termes «objectifs soutenables», à savoir «soutenables» par quelle instance ?

Mme ROMERO indique qu'il faut entendre «atteignables».

M. SCHOTT estime que les logements sociaux ne peuvent pas être imposés dans un village tel que Schirrhein.

AXE 2 – UN TERRITOIRE CRÉATEUR DE RICHESSES ET CONNECTÉ qui répond aux besoins de ses habitants, des entreprises et des actifs

Page 9 : L'intention d'«imposer un dispositif d'énergie solaire sur les nouveaux bâtiments d'activités» soulève quelques interrogations, notamment sur la faisabilité concrète.

Page 10 : «Préserver l'emprise foncière de la ligne ferroviaire Saarbrücken – Haguenau – Karlsruhe en vue de sa réactivation».

Cette disposition suscite plusieurs remarques, dans la mesure où cette ancienne ligne traverse le territoire communal.

Patrick SCHOTT, maire : Sur le terrain l'emprise en question est laissée à l'abandon depuis des décennies, elle est envahie par la végétation. Au niveau de la traversée du Rhin, le pont de Beinheim est vétuste. Une réactivation paraît très hypothétique, dans la mesure où les coûts de financement seraient énormes.

M. Nicolas HALTER : Est plutôt favorable à l'idée de réactivation, mais quelles structures financeraient, avec quels moyens ? Il faudra également se poser la question de l'utilité d'une desserte ferroviaire de notre commune. Le besoin existe – t-il vraiment au sein de la population ?

M. Christian SCHOTT : Pourquoi pas un «tram – train» ?

Patrick SCHOTT : L'emprise pourrait également constituer un corridor écologique. On pourrait accueillir une piste cyclable, la comme étant très mal desservie actuellement.

AXE 3 – UN TERRITOIRE RESSOURCE qui assure les transitions : écologique, énergétique et climatique

Cet axe ne suscite aucun commentaire.

AXE 4 – UN TERRITOIRE AUTHENTIQUE qui préserve et valorise son patrimoine bâti et paysager

Page 23 : «Assurer la qualité des entrées de ville et village par un traitement paysager et architectural, notamment pour atténuer l'impact du caractère routier de ces espaces». Concernant cette disposition, M. Patrick SCHOTT, maire, souhaite qu'il n'y ait pas de contraintes réglementaires imposées.

M. Christian SCHOTT, en sa qualité d'exploitant agricole, se questionne sur les futurs mesures de mise en œuvre de zones tampon entre les zones cultivées et les zones d'habitation.

AXE 5 – UN TERRITOIRE PLUS ECONOME qui modère sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et lutte contre l'étalement urbain

Page 28 : «La requalification des zones d'activités existantes le nécessitant sera engagée progressivement, pour s'adapter à la demande actuelle et future. La densité du bâti y sera recherchée et adaptée en fonction des activités concernées».

M. Patrick SCHOTT, maire : la rédaction de ce paragraphe est plutôt sibylline... Il s'interroge sur la façon dont les «requalifications» seront menées.

Page 30 : «... le besoin en foncier d'extension se situe autour de 100 ha, soit une baisse drastique (division par 3) de la superficie des zones d'extension actuellement inscrite dans les différents documents d'urbanisme en vigueur ?

M. Patrick SCHOTT, maire : refuse une diminution de l'unique zone d'extension actuelle classée IAU, à l'entrée Ouest du village. Cette zone d'environ 5 ha est constituée très majoritairement de parcelles acquises progressivement par la commune.

Cette zone doit être maintenue afin de pouvoir satisfaire la forte demande locale de logements neufs.

IV. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHES PUBLICS

Ecole maternelle : restructuration (compétence communale) et aménagement d'un accueil périscolaire (compétence CAH).

-Voir tableau récapitulatif annexé-.

Par ailleurs, le maire présente le plan de financement de l'opération mis à jour, compte tenu de l'attribution des marchés :

17 lots, part communale	519 328,67 € ttc
dont cour école élémentaire = 34 192,92 € ttc	
17 lots, part CAH (périsco éc. mat.)	<u>143 005,43 € ttc, pour mémoire</u>
	662 334,10 €

Honoraires :	
Ingénieur structure	4 980,00 € ttc
Honoraires architecte maternelle + élém.	65 850,00 €
Contrôle technique + SPS	7 260,00 €
Sondages	4 440,00 €
<u>Total ttc Communes</u>	<u>601 858,67 €</u>
Déduction FCTVA 16,404 %	98 728,90 €
Déduction DETR Ecole maternelle	122 300,00 € (30 % de 407 640,- €)
Déduction DETR Cour école élémentaire	11 389,09 € (39,97 % de 28 494,10 €)
Total net à charge Communes	369 440,68 €
Dont Schirrhein 76,30 %	281 883,24 €
Dont Schirrhoffen 23,70 %	87 557,44 €

V. COMMISSIONS COMMUNALES

Commission «Communication»

Celle-ci s'est réunie le 8 septembre 2022, et a été consacrée essentiellement à l'élaboration du bulletin municipal semestriel.

Commission «Sécurité – Environnement»

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du samedi 01/10/2022.

Ordre du jour :

1/ Rue de la Forêt : Arbres d'alignement

Certains arbres sont dépérissants, ils seront abattus et remplacés. Travaux effectués par la CAH.

2/ Calvaire Chemin de Drusenheim

Calvaire à nettoyer, se renseigner auprès de Bernard BRUCKER concernant l'utilisation du produit pour le nettoyage de la pierre.

Aménagement de l'espace vert, arbre à abattre et replanter des haies ?

3/ Voie multimodale : Rue du Chemin de Fer – Rue des Prés

Fissure importante de l'enrobé et affaissement du tampon. Des panneaux de signalisation sont en place. Attente d'un retour de la CAH.

4/ Allée des Pins

Rue en mauvais état. Les racines des pins font des dégâts en soulevant les pavés et l'enrobé.
Couper les pins et en replanter tout en s'assurant qu'un "cerclage racinaire" soit posé.
Remise en état des pavés. Arbres d'alignement = CAH

5/ Sécurité

Poser un miroir à l'intersection de la Rue de la Forêt / Rue Principale.
Poser des barrières à la sortie des venelles, côté rue du Renard, rue de la Forêt, rue des Primevères et rue de la Clairière.

6/ Divers

Un ravalement de la façade de la mairie serait à prévoir.
Projet superette dans l'ancienne caserne des pompiers.
Infiltrations et ballon d'eau chaude hors d'usage à l'ESC.
Température dans les écoles.

Commission des Finances

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 10.10.2022.

1/ SITUATION BUDGETAIRE AU 10/10/2022

La situation budgétaire présente un excédent en section de fonctionnement de 369 719,29 € et de 853 961,07 € en investissement soit un résultat cumulé de 1 223 680,36 €.

Les états comptables détaillés, par chapitre/article, recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement sont remis à chaque membre de la commission, qui n'émet pas de remarques particulières sur le sujet.

En fonction des éléments connus à ce jour, une décision budgétaire modificative du budget principal 2022 ne devrait pas être nécessaire.

2/ TARIFS COMMUNAUX 2023

Les membres émettent un avis favorable à la reconduction des tarifs 2022 pour l'exercice 2023, hormis les modifications suivantes :

Publicité bulletin municipal

maintien du tarif pour deux parutions:

1/12 ^{ème} de page	60,00 €
1/8 ^{ème} de page	80,00 €
1/4 de page	160,00 €
1/2 page	320,00 €.

Proposition de rajout d'un tarif pour une seule parution :

1/12°, 35,00 € ; 1/8°, 45,00 € ; 1/4 , 90,00 € ; 1/2, 170,00 €.

Cimetière : Concession de cavurne, 15 ans, 1 250,- € au lieu de 1 200,- € ; 30 ans, 2 100,- € au lieu de 2 000 €.

Location de salles

Espace socioculturel, locations dites « hors Schirrhein » de la globalité de la salle. La commission propose de rajouter les dispositions suivantes : tarif de 1 500 € pour une occupation inférieure à 150 personnes, 2 500 € pour une occupation supérieure à 150 personnes.

Espace socioculturel, le forfait chauffage, appliqué du 15/10 au 15/04, passerait de 110 à 150 €, pour l'ensemble des catégories de location.

Salle polyvalente : le forfait chauffage et charges, entre le 15/10 et le 15/04, passerait de 170 € à 220 €. Hors cette période, le forfait charges passerait de 85 € à 110 €.

Par ailleurs la commission émet un avis favorable à la mise en place d'un tarif complémentaire, qui concernerait les consommables type papier hygiénique ou essuie-mains essentiellement. La détermination du montant pourra se faire lorsque les coûts réels auront été calculés. La commission en sera informée ultérieurement, pour présentation au conseil municipal.

Accueil du matin et activités péri-éducatives : la commission émet un avis favorable à leur mise en place pour l'année scolaire 2022/2023, selon liste annexée.

3/ DIVERS

Aucune autre question n'ayant été formulée, la réunion s'achève à 20 heures 30.

VI. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFEN : COMMISSION DU 14 NOVEMBRE 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission :

1/ PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET D'AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le projet a été établi par le cabinet d'architecture Denis WALTHER de Haguenau, maître d'œuvre.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) financera uniquement les travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire. Les travaux relatifs à l'école maternelle relèvent des deux communes.

Yannick SCHIMMER présente les plans du projet et en rappelle les lignes principales :

Rez-de-chaussée

- . Aménagement d'une salle de motricité dans l'actuel préau (communes).
- . Rénovation complète des sanitaires (communes).
- . Création d'un nouveau préau, dans l'angle sud-est du terrain (communes).
- . Accueil périscolaire de 30 places (CAH) : aménagement d'un hall dédié, d'un bureau de direction, de l'espace de restauration et ses annexes, ainsi que l'accès.

Etage

Aménagement de la salle d'activités et d'un vestiaire destiné à l'accueil périscolaire (CAH).

Autres travaux

Remplacement complet de la couverture et de la zinguerie (communes).

Attribution des marchés

L'appel d'offres a été lancé le 23.07.2022 et clôturé le 09.09.2022. Après analyse par le maître d'œuvre, les marchés ont été attribués. Le tableau correspondant figure en annexe au présent compte-rendu.

Mise à jour du plan de financement

Compte-tenu des montants susdits ainsi que des subventions obtenues de l'Etat (DETR), le plan de financement est mis à jour. Il est annexé au compte-rendu.

A noter que les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire, à savoir son agrandissement par déplacement de la clôture, essentiellement, ont été intégrés au lot VRD, pour un montant de 34 192,92 € ttc.

Phasage des travaux

Les travaux débuteront lors des congés scolaires de Noël (gros-œuvre essentiellement) à l'école maternelle. Fin des travaux prévue à la rentrée scolaire 2023.

Une réunion d'information des personnels exerçant à l'école maternelle aura lieu le mardi 29.11.2022 à 16 h 15 en mairie de Schirrhein, en présence de l'architecte et de représentants de la CAH.

Une seconde réunion, publique, aura lieu en décembre, à l'attention des parents d'élèves.

Divers

Le nettoyage des locaux après travaux, avant reprise de l'école, constitue un point de vigilance. Il faudra définir si cela relève des agents de propreté communaux ou d'un prestataire extérieur.

2/ ECOLE ELEMENTAIRE

Agrandissement de la cour

Le plan du projet définitif est présenté, et commenté par Yannick SCHIMMER. L'agrandissement, avec extension de la cour vers la rue des Ecoles, est rendu nécessaire par la construction prochaine de l'accueil périscolaire élémentaire, dont l'emprise viendra réduire la partie Est de la cour. Les surfaces «gagnées» et «perdues» sont quasiment équivalentes.

L'abri à vélos sera réinstallé à proximité de l'entrée principale de l'école, côté Nord.

Estimés à 36 657 € ht par le maître d'œuvre, les travaux ont été attribués pour un montant de 28 494,10 € ht à la Société WILLEM de Surbourg. Ceux-ci devraient débuter le 5 décembre prochain. La partie de la rue des Ecoles située entre la rue du Foyer et le préau sera interdite à la circulation durant les travaux.

Sonnerie de l'école

Celle-ci, qui marque les débuts et fins de classe, n'est plus audible.

Un devis pour l'amplification sonore, établi par la Société SCHERER de Schirrhein, s'élève à 2 036,40 € TTC.

La commande de ces travaux fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

3/ EQUIPEMENTS DE FOOTBALL

Robotisation de la tonte

La tondeuse utilisée actuellement pour la tonte du stade Oscar Heisserer présente des signes de vieillissement, et serait à remplacer prochainement.

Plutôt que d'acquérir un équipement équivalent, l'idée de robotiser cet entretien s'est fait jour. Le principe a été accueilli favorablement par les dirigeants du FCE «Etoile» de Schirrhein – Schirrhoffen.

Des devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées.

La Société NIESS de Hoffen propose la mise en place de 2 tondeuses robot, pour un montant TTC de 13 000 €. La Société RUFFENACH de Roppenheim présente une offre pour 1 robot, plus puissant et d'une largeur de coupe plus importante, ceci pour un montant de TTC de 11 900 €.

L'offre de la Société RUFFENACH recueille un avis favorable de la commission.

Cet équipement devrait pouvoir bénéficier d'aides financières de la Région Grand Est et de la CEA, pour un montant estimé à 7 000,- € environ, le solde à charge des deux communes serait d'environ 4 900 €.

Ce financement fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

Abords du nouveau «foyer des jeunes»

Ce petit bâtiment, en extension de la salle polyvalente et à proximité immédiate du stade de la forêt, a été achevé tout récemment. Le traitement des abords reste à effectuer. Yannick SCHIMMER présente un plan de masse des accès, réalisé en concertation avec le FCE, qui comporte notamment un cheminement extérieur «PMR».

Les travaux seraient effectués par les bénévoles de l'association, qui a sollicité la prise en charge des matériaux et fournitures par les deux communes. Il s'agirait de bordures et pavés béton, de marche-blocs, et divers, pour un montant estimé à 7 000,- € TTC environ.

Le financement de ces matériaux fait l'objet d'un avis favorable de la commission, pour la somme susdite.

Tribune du stade Oscar Heisserer – Structure de la couverture

Un pré-diagnostic de l'état des supports de la partie couverte de la tribune avait été sollicité auprès d'un bureau d'études spécialisé, la société LMI de Haguenau.

En effet, il a été constaté de visu que certaines bases de poteaux de support en bois étaient dégradées.

Extrait du rapport d'inspection : « *Nous constatons que les pieds de poteaux présentent des traces de pourrissement assez avancées. Les ferrures métalliques situées en pied de poteaux ont subi une corrosion importante. Les ferrures métalliques assurant une liaison des fermes treillis en bois au mur arrière de la tribune présentent également un état de corrosion assez avancé.*

Ces dégradations nécessitent des travaux de reprise à court terme. Elles sont dues au non-respect de la garde au sol des pieds de poteaux en bois, ainsi qu'à l'absence d'entretien des ferrures.

Ces dégradations doivent exister depuis plusieurs années.

Notre inspection visuelle, faite à partir des gradins, n'a pas porté sur tous les autres éléments de structure formant l'auvent».

S'agissant d'un équipement sportif transféré en 2019 par la CAH, un soutien financier a été sollicité à celle-ci en juin 2021, au titre des dispositions du «pacte financier de confiance et de solidarité» qui prévoyait une aide de 50 % pour remise en état d'un équipement nécessitant des mises aux normes.

La CAH a malheureusement rejeté cette demande.

Plusieurs hypothèses de renforcement ont été proposées par des artisans :

- . Mise en place de jambes de force métalliques par un serrurier, M. DEISS, pour un montant de 3 520,- € TTC (devis de mai 2022).
- . Mise en place d'éléments de charpente en lamellé collé par la Société WALTER de Haguenau, pour un montant de 3 682,- € TTC (devis d'octobre 2022).

Cette dernière proposition a été soumise pour avis à la Société LMI – Voici sa réponse en date du 09.11.2022 :

« La mission qui nous a été confiée en 2020 consistait à faire un diagnostic de la structure basé sur une inspection visuelle.

Suite à cette mission, nous vous avons fait parvenir un devis pour une étude diagnostique structurelle qui consistait à vérifier la solidité de la structure par le calcul avec les normes actuellement en vigueur.

Vous n'avez pas donné suite à cette mission.

Cette 2eme mission est nécessaire pour nous permettre d'attribuer une garantie décennale à la structure existante. En effet pour réenclencher cette garantie sur votre auvent, nous devons, en tant que bureau d'études structures, nous assurer que l'ouvrage est conforme aux normes d'aujourd'hui. Cela se traduit par des calculs de vérification et éventuellement par des travaux de renforcement car les normes ont fortement évolué depuis l'édification de l'auvent.

Sans étude diagnostique et sans étude de renforcement, nous ne pouvons donc pas donner une suite favorable à votre demande de conseils à l'entreprise de charpente bois que vous souhaitez retenir pour divers travaux de reprise.

Notre responsabilité ne pourra pas être engagée et mise en cause en cas de sinistre ».

Par ailleurs, selon l'avis de M. MOOG, charpentier de Hoerd, le remplacement complet de la structure pourrait s'élever à un montant compris entre 80 000,- et 100 000,- €.

Compte tenu de ces éléments et des incertitudes qui subsistent, la commission est favorable à la réalisation de l'étude approfondie de la structure en question préconisée par LMI, et demande l'établissement d'une offre de prix en conséquence, qui devra également présenter des variants de solutions.

4/ EGLISE

Le paratonnerre de l'église est vétuste. Il daterait de 70 ans, et qu'il y aurait lieu de le remplacer intégralement. Ce serait alors l'occasion d'installer également un équipement «parafoudre» pour protéger les installations de l'église.

La Société BODET, titulaire du contrat de maintenance, a présenté une offre de 11 781,00 € H.T. pour l'ensemble parafoudre – paratonnerre.

Par ailleurs, le Conseil de Fabrique de l'Eglise serait prêt à financer le tiers du montant.

Sur ces bases, 5 993,- € seraient à charge de la commune de Schirrhein, et 1 861,- € à celle de Schirrhoffen.

La commission émet un avis favorable de principe à l'exécution de ces travaux, mais souhaite disposer d'une à deux offres d'autres sociétés.

5/ SALLE POLYVALENTE

Dégradations du sol sportif

Le sol sportif de la partie «ancienne salle» a été dégradé lors de «l'Oktoberfest» organisé le 1^{er} octobre dernier par le FCE, d'importants impacts dus aux pieds de bancs ont été constatés.

La déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune. L'affaire suit son cours.

Le sol, bien que datant de la construction de la salle (1984 – 1985), était encore en bon état.

Des sociétés spécialisées ont été contactées, mais toutes ont indiqué que des réparations ponctuelles n'étaient pas réalisables.

Le remplacement du revêtement sera nécessaire à court-moyen terme. Les premières estimations s'élèvent à 110 000 € ht environ.

La commune de Schirrhoffen sera informée des évolutions de ce dossier.

Infiltrations

Des infiltrations par défaut d'étanchéité en toiture ont été constatées en deux endroits de la salle.

Une mise en cause au titre de la garantie décennale de la Société attributaire du marché a été faite. Le dossier est rendu complexe du fait de l'absence de garantie «dommages – ouvrage», non contractée par l'ex – Communauté de Communes de Bischwiller et environs au moment des travaux. L'affaire suit son cours, les résultats seront communiqués dès connaissance.

6/ DIVERS

Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas – Projet de salle de danse

Le Président du Cercle, M. Jean-Michel STEINBACH, a informé les communes d'un besoin de salle de danse. La section «Corps en K'danse» comprendrait environ 200 membres. Elle ne dispose pas d'un local dédié.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- . Aménagement des combles du club-house du Cercle.
- . Agrandissement du club-house.
- . Construction dédiée, à l'arrière de la salle polyvalente.

La commission en prend acte.

Le maire rappelle que la convention entre les 2 communes, régissant les investissements, prévoit une approbation formelle des projets de dépense par les conseils municipaux respectifs.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'exécution des dépenses et projets suivants :

- . Remplacement de la sonnerie de l'école élémentaire.
- . Financement de la robotisation de la tonte du stade de football.
- . Financement des matériaux nécessaires à l'aménagement des abords du nouveau «foyer des jeunes» du FCE.
- . Etude approfondie de la structure de la couverture de la tribune du stade Oscar Heisserer.
- . Remplacement du paratonnerre de l'église et équipement parafoudre.

VII. REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement d'utilisation de l'ESC, qui date de 2009.

La municipalité a récemment travaillé à cela en réunion. Une proposition d'une nouvelle version du règlement a été élaborée. Il en est donné lecture.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve la nouvelle version du règlement de l'espace socioculturel, qui est joint en annexe à la présente délibération.

VIII. TARIFS COMMUNAUX 2023

Le maire rappelle que la commission des finances a émis le 10.10.2022 un avis favorable à la mise en place des tarifs communaux pour l'année 2023. Les modifications portent essentiellement sur les prix de mise à disposition des salles communales.

Il invite le conseil municipal à approuver la liste des tarifs pour l'année à venir.

Le conseil municipal,

après délibération,

à l'unanimité des membres présents,

approuve les tarifs communaux valables pour l'année 2023, tels qu'annexés à la présente délibération.

IX. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- . Au Football-Club «Etoile» de Schirrhein – Schirrhoffen, un montant de 15 775,00 €, représentant une aide financière de 15 % du montant total de la construction du foyer – club des jeunes de l'association, qui s'est élevé à 105 163,- €.
- . A la section «Rock» de l'OSCL de Schirrhein – Schirrhoffen, un montant de 5 000,00 €, à titre de soutien financier au festival «Rock In Schirrhein», qui s'est déroulé le 19 novembre dernier.

X. PROPOSITION DE CESSION DE TERRAIN DE 12,27 ARES A LA COMMUNE DE SCHIRRHEIN – LIEU-DIT «WIEDEMATT»

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité d'acquisition par la commune de Schirrhein d'une parcelle de 12,27 ares sise au lieu-dit «Wiedematt», et propriété de Mme Marie-Thérèse STURM de Rosheim.

L'intéressée a donné un accord écrit à la vente, au prix de 35,00 € par are.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

- . approuve l'acquisition, par la commune de Schirrhein, de la parcelle référencée section 8, n° 116, avec 12,27 ares, propriété de Mme STURM née DORFFER Marie-Thérèse, domiciliée à Rosheim (67), au prix de 35,00 € par are, soit un total de 429,45 €.
- . charge l'étude notariale HOLL – CROVELLA de Bischwiller d'établir l'acte de vente Correspondant
- . autorise le maire à signer tous documents y relatifs.

XI. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) ALSACE DU NORD – REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le maire présente une proposition émanant du PETR Alsace du Nord :

L'enjeu climatique

Le transport est le 1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre en Alsace du Nord (35% en 2018). Les voitures des particuliers représentent un peu plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du transport (56% en 2017).

En conséquence, le Plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace (PCAET) de l'Alsace du Nord, approuvé par le comité syndical du PETR le 14 mai 2022, identifie l'écomobilité comme un des enjeux majeurs. Une action de développement du maillage du territoire en bornes de recharge est ainsi inscrite au plan d'actions du PCAET (action 1.3.10 Confortons le maillage en bornes de recharge pour véhicules électriques).

L'évolution des besoins de recharge en France

Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité électrique confirme sa dynamique : 310 000 véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables (HR) ont été immatriculés en France en 2021, soit une hausse de 67% par rapport à 2020. Fin 2022, le parc français devrait dépasser le million de véhicules (VE et HR) en circulation. La tendance devrait encore s'accélérer, vu la récente décision européenne d'interdire la vente des véhicules thermiques neufs à partir de 2035.

Parallèlement, le nombre de points de recharge ouverts au public a augmenté de 51% en 1 an, la France en comptant plus de 62 000 au 31 mai 2022.

Le ratio est ainsi estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules électriques (VE et HR) en France en 2022, la commission européenne s'étant fixé un objectif de 1 point de charge pour 10 véhicules.

Si l'on sait que la recharge du véhicule se fait principalement au domicile des particuliers, la couverture du territoire en infrastructures de recharge ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre une adoption massive de la mobilité électrique et constitue un élément d'attractivité d'un territoire.

L'état des lieux en Alsace du Nord

Avec 63 stations de bornes de recharge et un peu moins de 170 points de charge, le ratio est également estimé à 1 point de charge ouvert au public pour 15 véhicules en Alsace du Nord. Le nombre actuel de ces infrastructures ne suffit pas pour répondre aux besoins croissants des usagers.

Par ailleurs, au-delà des coûts d'installation, les bornes occasionnent des coûts de fonctionnement non négligeables (gestion, maintenance). Il ne suffit pas de multiplier les points de charge, mais de placer les bonnes bornes aux bons endroits. Le déploiement de ces infrastructures de charge se doit ainsi d'être organisé, planifié et coordonné sur le territoire.

La réglementation

La loi d'orientation des mobilités -dite LOM- du 24 décembre 2019- a offert la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public -SDIRVE-.

L'objet du SDIRVE consiste à coordonner le développement de l'offre de bornes de recharge ouvertes au public pour aboutir à une offre :

- . coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés
- . cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie
- . adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local et de transit

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins actuels et de leur évolution, capacités de raccordement, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre sous 5 ans... le SDIRVE, c'est aussi concerter tous les acteurs de la mobilité : Etat, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux de distribution de l'électricité, aménageurs, bailleurs sociaux, grande distribution, entreprises... afin de garantir une véritable cohérence territoriale de ces infrastructures.

Le SDIRVE comporte :

- . un diagnostic
- . un projet de développement et des objectifs chiffrés
- . un calendrier de mise en œuvre précisant les ressources à mobiliser
- . un dispositif de suivi et d'évaluation

Si la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) décrite au premier alinéa de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est initialement une compétence communale, l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) relève logiquement de l'échelon supra-communal, voire supra-communautaire, pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité d'un bassin de vie.

L'article R. 353-5-7 du Code de l'énergie offre la possibilité à plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics de réaliser un schéma directeur commun sur un territoire constituant un ensemble d'un seul tenant. Le schéma directeur est alors soumis pour avis, le cas échéant, à chacun des préfets concernés et pour adoption à chacun des organes délibérants de ces collectivités territoriales ou établissements publics. La mise en œuvre des actions définies dans le SDIRVE « mutualisé » demeure en revanche de la compétence de chaque collectivité exerçant la compétence IRVE dans leur ressort territorial respectif.

Par ailleurs, le SDIRVE adopté permettra aux collectivités et opérateurs privés de bénéficier du taux de réfaction à 75% sur les travaux de branchements des bornes identifiées dans le schéma directeur.

Dans ce cadre, il est proposé de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation d'un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord.

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-37,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles R353-5-1 à L353-5-7,

Vu le plan climat-air-énergie territorial -PCAET- de l'Alsace du Nord approuvé le 14 mai 2022 et en particulier ses actions en matière de promotion de la mobilité durable et décarbonée,

Vu la délibération BS-2022-V-02 du PETR de l'Alsace du Nord du 2 juin 2022 actant le principe de réalisation d'un SDIRVE à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord

Vu la compétence d'organisation des mobilités détenue par les 6 EPCI membres du PETR de l'Alsace du Nord depuis le 1er juillet 2021,

Vu la compétence IRVE détenue par la commune,

Considérant l'enjeu de la mobilité électrique pour l'attractivité du territoire et la lutte contre le dérèglement climatique,

Considérant que la loi LOM crée la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur commun de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public,

Considérant que l'établissement d'un SDIRVE permettra à l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique de bénéficier, dès lors, d'une réfaction de 75% sur le coût de raccordement,

Le Conseil municipal,

à l'unanimité,

Valide le principe de réaliser un schéma directeur commun des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) à l'échelle territoriale du PETR de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné du territoire, adapté aux besoins de mobilité du bassin de vie.

Décide de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation de ce schéma.

Charge le maire des formalités afférentes à la présente délibération.

XII. RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu annuel, qui figure en annexe de la présente délibération.

XIII. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «NEUEN ACKER» - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01 – 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante, ceci afin de permettre d'effectuer les écritures de gestion de stocks imposées par l'instruction comptable «M 14» :

Dépenses

Article 7133 :	+ 850,00 €
Article 3351 :	+ 1 000,00 €
Article 3354 :	+ 13 850,00 €

Recettes

Article 3354 :	+ 850,00 €
Article 7133 :	+ 14 850,00 €

XIV. INFORMATIONS

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

- . Maison sur terrain de 3,99 ares, 56, rue Principale
- . Maison sur terrain de 27,57 ares, 21 a, Impasse du Puits

NEUEN ACKER

- . Parcelle « SCHOTT », à l'arrière du 18, rue de Marienthal : vente imminente.
- . Parcelle des conjoints DORFFER / ANDERSEN : négociations en cours sur la base d'un nouvel estimatif des « Domaines » réalisé cet été.

ECLAIRAGE PUBLIC

Une réunion de travail a eu lieu récemment, concernant les temps d'allumage. C'est finalement un allumage semi-nocturne (soit 50 %) permanent qui a été retenu plutôt qu'une extinction nocturne. Ceci dit nous pourrions envisager une extinction nocturne l'été (nuits courtes).

NOTIFICATIONS RECUES

- . Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 3 216,70 €, contre 6 246 € en 2021.
- . Fond départemental de péréquation de taxes additionnelles aux droits d'enregistrement des mutations à titre onéreux : 58 775,86 €, contre 47 346,- € en 2021.

DEPOT MUNICIPAL

- . L'entreprise KLEIN de Schirrhoffen (façonnage de bois) a quitté définitivement le site pour s'installer sur une parcelle « EUROVIA », à côté de la gravière.
- . Nouvelles installations en début d'année : Paysagiste Quentin HALTER et Aurélien ALLEMANN, entrepreneur de construction.
- . Renégociation des loyers en cours – baux 2023 : 5000 – 6000 €.

Eventuelle installation d'une supérette CASINO dans l'ancien atelier municipal toujours en cours : en attente de trouver un franchisé pour la gérance du magasin. Annonce dans le bulletin municipal, pas de candidat pour l'instant.

Enquête de territoire : restitution pour les élus à 18 h 30 le 15.12. et 19 h 30 pour le public. Enquête qui porte sur les besoins de la population et en particulier pour les personnes en perte d'autonomie, ou fragilisées par l'âge. Préalable au projet de résidence sénior.

PROJETS

Intégration de l'accueil périscolaire maternelle à l'école maternelle et extension de la cour de l'école élémentaire : projets planifiés. Les travaux de la cour ont commencé la semaine dernière.

Ecole maternelle : les travaux de gros œuvre et sanitaires débiteront entre Noël et nouvel an. Les réunions de chantier auront lieu le mercredi à 10 h 00.

Périscolaire élémentaire : début des travaux planifiés fin février.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

22 juillet :	Cabinet LOGEREST – Projet chaufferie biomasse
27 juillet :	Réunion planning – salle polyvalente
31 juillet :	Schnàwel Tour
31 juillet :	Centenaire du FC «Etoile»
24 août :	Rendez-vous projet d'aménagement ancien atelier municipal
24 août :	Réunion «Harzknübbe»
26 au 28 août :	Festivités du centenaire – FC «Etoile» + Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas
30 août :	Réunion publique à l'ESC – Présentation du périscolaire école élémentaire
7 septembre :	Réception du chantier rue Principale
7 septembre :	Conférence des Maires CAH
8 septembre :	Commission «Communication» - bulletin municipal
10 septembre :	Point d'étape avec Mme Christine HEITZ
12 septembre :	Procédure de modification n° 3 du PLUi
12 septembre :	Réunion avec le garage SOHM – projet de réaménagement
15 septembre :	Conseil communautaire de la CAH
17 septembre :	Assemblée Générale du Cercle de généalogie
19 septembre :	Réunion de présentation – Mme Blandine SCHWETTA, Directrice de l'école élémentaire
20 septembre :	<u>Contrat de contractualisation</u> Collectivité Européenne d'Alsace – M. LORENTZ / Mme ISSELE
22 septembre :	Conférence des Maires – PLUi
23 septembre :	Réunion bilan «Schnàwel Tour»
26 septembre :	Réunion SICES de Soufflenheim
27 septembre :	Conseil d'administration du collège Albert Camus
29 septembre :	Assemblée des conseillers municipaux – CAH
1 ^{er} octobre :	Réunion de la Commission «Sécurité – Environnement»
3 octobre :	Réunion avec M. WAGNER du Département – RD 37 – RD 99
5 octobre :	Point d'étape avec Mme Christine HEITZ
10 octobre :	Réunion avec M. Christophe WINTERSTEIN – « STORIG MARIK »
10 octobre :	Réunion de la Commission des Finances

11 octobre : Conseil d'école à l'école élémentaire
 11 octobre : Réunion du SICES de Soufflenheim
 15 octobre : Exposition Reg'Arts
 17 octobre : Réunion technique avec les services de la CAH
 18 octobre : Conseil d'école à l'école maternelle
 19 octobre : Réunion avec M. WAGNER du Département – Rue Principale
 20 octobre : Enquête de territoire Familles Solidaires – projet de résidence seniors
 20 octobre : Réunion au lycée NESSEL – contrat d'apprentissage Johan SCHMITTER
 21 octobre : Cérémonie «personnes méritantes»
 22 octobre : ALLEMANN Aurélien – dépôt municipal
 24 octobre : Point d'étape avec Mme Cathy KOESSLER – Maire d'Oberhoffen/Moder
 25 octobre : Réunion du Conseil de Fabrique
 25 octobre : Réunion organisée par Mme Mireille SCHNEIDER – conseil municipal des jeunes
 26 octobre : Assemblée Générale de l'Association des donneurs de sang
 29 octobre : Rencontre de la section Corps en K'danse – projet de construction d'une salle de danse
 29 octobre : Nettoyage annuel du cimetière intercommunal
 29 octobre : Rencontre FC «Etoile» - aménagement extérieur – foyer des jeunes
 4 novembre : Rencontre Mme Vanessa MATHEIS – ATSEM – démission / déménagement après les vacances de février
 5 novembre : Réunion «Schnàwel Tour» – édition 2023
 7 novembre : Rencontre représentant du groupe CASINO – supérette
 8 novembre : Point d'étape avec Mme Christine HEITZ
 10 novembre : Conseil communautaire de la CAH
 11 novembre : Cérémonie au monument aux morts + Hommage aux Malgrés Nous de nos communes
 12 novembre : Rencontre délégation de la FCPE
 14 novembre : Réunion intercommunale Schirrhein – Schirrhoffen
 15 novembre : Commission mobilité CAH
 23 novembre : Réunion de travail – conventions ESC
 23 novembre : Réunion de démarrage périscolaire maternelle + cour d'école
 27 novembre : Fête des aînés. Fort appréciée par l'ensemble des participants. Merci à tous pour l'implication
 28 novembre : Réunion technique avec les services de la CAH
 29 novembre : Réunion périscolaire de l'école maternelle – présentation planning aux enseignantes et aux ATSEMs
 30 novembre : Conférence des maires de la CAH
 1^{er} décembre : Conseil d'administration du collège Albert Camus
 2 décembre : Passation de commandement – Chef de Brigade Major DOMIS – à Bischwiller

3 décembre : Portes ouvertes au collège Albert Camus de Soufflenheim
4 décembre : Concert de Noël à l'église Saint-Nicolas
5 décembre : Réunion de travail – éclairage public + conseil municipal des jeunes
7 décembre : Réunion de chantier périscolaire de la maternelle

PROCES-VERBAL ARRETE LE

Le maire,

Le / La secrétaire de séance,

Patrick SCHOTT